



Séparation du couple avec enfant

Par **greg78700**, le **09/07/2009** à **20:42**

Bonjour,rnje m'appel gregory, j'ai 20 ans, j'ai un petit garçon de 22 mois qui s'appel dylan.rnDepuis bientot 7 mois, je suis séparé avec sa maman et je ne connais pas les démarches à entreprendre pour être en règle aux yeux de la loi.rnJe vous explique, actuellement, nous faisons une garde alternée, 1 semaine chez moi et 1 semaine chez sa maman.rnNous avons garder de bons contacts et nous voulons tous les deux la même chose, c'est à dire un papier stipulant que nous avons les mêmes droits tous les deux.rnJ'ai un salaire fixe de 1600 € net et sa mere etant en cdd et vivant chez sa propre mere, elle gagne 1000€ net par mois, ne veut pas de pension alimentaires de ma part, je lui laisse ma part d'allocation familiale.rnJe voudrais savoir si je suis en règle u niveau des allocations, en lui laissant ma part et quelles sont les démarches à faire pour y parvenir et pouvoir démarrer une nouvelle vie avec mon fils.rnMerci beaucoup!!!

Par **Marion2**, le **09/07/2009** à **21:37**

Bonsoir,rnrnIl faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.rnrnIl statuera sur le droit de garde, le droit de visite et d'hébergement et le montant de la pension alimentaire.rnrnSi vous êtes d'accord sur le droit de garde avec la maman, le JAF ne fera qu'officialiser votre demande.rnrnUn avocat n'est pas nécessaire. rnrnCordialement.

Par **greg78700**, le **09/07/2009** à **21:41**

merci beaucoup pour votre message, je vais suivre vos conseils et faire un courrier au jaf.
merci encore, je ne sais pas quoi faire alors que je fais ça pour mon fils!